

# L'entrepreneur de spectacles vivants

*L'exercice professionnel de la production et de la diffusion dans le spectacle vivant est réglementé par la Licence d'entrepreneur de spectacles vivants depuis l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée par la loi du 18 mars 1999. Cette publication a un double objectif :*

- *Donner une information pratique concernant le cadre réglementaire de la licence, ses conditions d'obtention, et répondre à des questions récurrentes*
- *rendre compte des évolutions du nombre de licences et de leurs titulaires en Paca depuis 2001*

Titre : *L'entrepreneur de spectacles vivants*

Auteur(s) : Arcade Paca

Période d'investigation : 2010

Date de restitution : mai 2010

Commanditaire : Nom de la/des structure/s

Lien : <http://www.arcade-paca.com>

**Arcade Paca**

Téléphone : 04 42 21 78 00

## Objectifs

Combiner la restitution de données d'observation à une approche pratique, et répondre aux questions les plus fréquemment posées à l'Arcade par les professionnels du spectacle.

## Méthodologie

### Données d'observation

Fichier Licence mis à jour annuellement

## Moyens humains, financiers et logistiques

Deux personnes à temps plein sur deux mois ; mise à jour du fichier Licences à partir d'un export en Drac, échanges avec les services artistiques sur les infos pertinentes à retenir, recherche documentaire, rédaction et commande d'un travail graphique

## Les principaux résultats

Certaines questions ont été plus particulièrement approfondies, telles que :

Qu'est-ce qu'un entrepreneur de spectacles vivants ?

Quelles sont les activités exercées ?

Qui est titulaire de la licence ?

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Quelle est la démarche à suivre pour une 1ère demande ou un renouvellement ?

Quelle est la procédure d'attribution ?

Quelles sont les mentions obligatoires ?

Quand l'activité nécessite-t-elle la détention d'une licence ?

L'embauche d'un intermittent du spectacle nécessite-t-elle la détention d'une licence ?

Un intermittent du spectacle peut-il être également détenteur de la licence ?

Licence d'agent artistique et licence d'entrepreneur de spectacles, compatibles ?

Régime d'auto-entrepreneur et licence d'entrepreneur de spectacles, compatibles ?

Quelle perspective européenne pour la licence ?

Présentation de données d'observation :

Effectifs 2009, répartition territoriale et évolution depuis 2001

Répartition par catégorie et évolution

Établissements porteurs

## Préconisations, propositions, recommandations

Cinq directions : formation, emploi, réglementations, univers entrepreneurial, financements publics

## Les retombés

Une large distribution en région

Mais également une demande dans d'autres régions ou par des organismes nationaux

## Intérêts/Limites

### Les limites

La vérification des données saisies en Drac, le logiciel peu maniable, pas de comparaison avec d'autres régions

### Les intérêts

Un suivi dans le temps, données sur le cœur de métier du spectacle, potentiel de traitements

## A voir aussi

*PHILIPPE AUDUBERT : Profession entrepreneur de spectacles. IRMA éditions, 2008 (les métiers de la musique)*

*Ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée*

*Loi n°99-198 du 18 mars 1999*

*Décret n°2000-609 du 29 juin 2000*

*Circulaires DMDTS des 13 juillet 2000 et 29 octobre 2007*

*Arrêté du 24 juillet 2008*

*Art. L7122-1, D7122-1 et R7122-2 et suivants du Code du travail*

Autres liens vers site Internet

[www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)

[www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)

[www.cnt.asso.fr](http://www.cnt.asso.fr)

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

[www.horslesmurs.fr](http://www.horslesmurs.fr)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

[www.circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)

[www.formulaires.modernisation.gouv.fr](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr)

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)